

Règles d'admission	La candidate ou le candidat doit être détenteur d'un CFC apparenté à la filière choisie, satisfaire aux prescriptions cantonales régissant les candidatures aux maturités professionnelles, ou réussir l'examen d'entrée.
Post-CFC	La Maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués, modèle à plein temps, est ouverte aux personnes détenant un CFC désireuses de s'engager dans le domaine des arts, des arts appliqués et du design. L'obtention du CFC doit obligatoirement précéder le début de la formation MP post-CFC (MP2-Arts).
Examen	<p>Un examen, au sens du règlement cantonal en la matière, est imposé aux candidat-e-s à la formation le samedi 4 mai 2024, au même moment que l'examen similaire organisé par l'École professionnelle commerciale et artisanale à Sion (EPCAs) pour les candidat-e-s suivant le cours préparatoire à ce test. Il correspond au niveau atteint en fin de CO, dans le niveau 1, et porte sur les branches français, allemand et maths.</p> <p>Il est réussi si la moyenne des trois branches (français, allemand, maths) est au moins de 4, qu'il n'y a pas plus d'une note insuffisante, mais supérieure ou égale à 3.5.</p> <p>Si la candidate ou le candidat a été dispensé de l'examen dans l'une ou l'autre branche, les conditions de réussite précédentes s'appliquent par analogie. La note d'examen dans chaque branche est arrondie au dixième. La moyenne générale est également arrondie au dixième.</p>
Dispense d'examen	Lorsqu'un-e candidat-e présente un bulletin de notes de fin de cycle d'orientation (CO), dès 2013 – 2014:
Art.1	<p>Avec quatre branches à niveaux (français, allemand, maths, sciences naturelles), seul est dispensé de l'examen:</p> <ol style="list-style-type: none">le candidat pouvant attester avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus, qu'en 3^e année du CO, il a obtenu les moyennes suivantes: 4 niveaux 1, dont 3 supérieurs ou égaux à 4; ou 3 niveaux 1, dont 2 supérieurs ou égaux à 4 et 1 niveau 2 supérieur ou égal à 4.5;le candidat pouvant attester, qu'ayant quitté le cycle d'orientation à la fin de la 2^e année du CO, il a terminé sa première année de collège avec succès, ou s'il a échoué en première année de collège, peut attester qu'il a obtenu une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4 pour chacune des branches, français, allemand et maths.
Art.2	Lorsqu'un candidat présente un bulletin de notes de fin de cycle d'orientation (CO), datant d'avant 2013 – 2014, des dispositions particulières s'appliquent.
Art.3	L'école peut dispenser un candidat de tout ou partie de l'examen d'admission si elle estime, sur la base du dossier de candidature, que ce dernier peut attester d'un niveau au moins équivalent.

Maturité professionnelle post-CFC / MP2-Arts

Inscription admission — 2024/2025

Cours préparatoire Une préparation à l'examen d'admission est organisée par l'EPCA Sion. Cette préparation de 180 périodes est offerte le samedi matin.

Obligation

Inscription

La candidate ou le candidat ayant suivi l'entier de ce cours préparatoire subit l'examen à l'EPCA Sion. Des résultats positifs lui ouvriront les portes de la formation Maturité professionnelle post-CFC à l'EDHEA.

La candidate ou le candidat abandonnant le cours préparatoire avise aussitôt l'EDHEA afin que celle-ci puisse la ou le convoquer à l'examen d'admission qu'elle organise.

La candidate ou le candidat doit s'inscrire auprès de l'EDHEA à l'aide du formulaire ci.-dessous qui doit être complété et envoyé au plus tard le vendredi **19 avril 2024**.

Elle ou il recevra une convocation au test d'admission ayant lieu à l'EDHEA le samedi **4 mai 2024**, à 8 heures, (au même moment que les examens similaires organisés par l'EPCAs).

Seul la candidate ou le candidat ayant suivi jusqu'à son terme le cours préparatoire à ce test offert par l'EPCA Sion ou ayant reçu de l'EDHEA confirmation d'une dispense peut être admis sans l'examen de l'EDHEA.

2/3

Confirmation

La candidate ou le candidat ayant réussi le test d'admission ou jouissant d'une dispense agréée par l'EDHEA doit confirmer auprès de l'EDHEA son inscription à la formation MP post-CFC (MP2-Arts), au plus tard le vendredi **28 juin 2024**.

Nom
Prénom
Date de naissance
N° AVS
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone fixe
Téléphone mobile
E-mail
Métier (CFC) <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Obtenu
Intitulé du CFC
Actuellement dans le cours préparatoire à l'admission en maturité professionnelle de l'EPCA <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3/3

Documents à joindre

Il est nécessaire de joindre à l'envoi de ce formulaire les copies des bulletins scolaires et notes d'examens, la copie du CFC, d'une attestation ou d'un diplôme, ainsi qu'une attestation de domicile indiquant la date de votre arrivée dans la commune de domicile et votre provenance.